



DÉPARTEMENT
de la Côte d'Or

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 15 mai 2025

DATE DE CONVOCATION
09 mai 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quinze mai à dix-huit heures trente,
Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrice ESPINOSA, Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Étaient présents : M. Patrice ESPINOSA, M. Gilles BRACHOTTE, M. Jean-Pierre COLOMBERT (pouvoir de M. Bernard SOUBEYRAND), M. Vincent CROUZIER, M. Vincent DANCOURT, Mme Nathalie SEGUIN (pouvoir de M. Daniel CHETTA), M. Guy MORELLE, M. Jean-Luc AUCLAIR Mme Sylvie CHASTRUSSE (pouvoir de Mme Christine NIRLO), Mme Maïté COUBAT, Mme Marie-Françoise DUPAS, Mme Marie-Paule FONTAINE, M. Olivier GAUTHRON (présent à partir de 18h45), M. Simon GEVREY (présent à partir 18h40), M. Roland GOJJON, Mme Maryline GRANDIOWSKY (pouvoir de M. Dominique CHOPPIN), M. Dominique JANIN, M. Martial MATHIRON (pouvoir de Mme Carole CLAUDEL-SALOMON), M. Paul MURANO, M. Bernard NAVILLON, M. Martial PARIZOT, Mme Rachelle PETIT, M. Emmanuel PONTILLO, M. Jérôme THEVENEAU (pouvoir de M. Jean-Emmanuel ROLLIN), M. Claude VERDREAU.

Étaient absents : Mme Zineb HEMAIRIA, Mme Nathalie ANDREOLETTI, M. François BIGEARD (suppléé par M. Benjamin BONIN), M. Benjamin BONIN (suppléant de M. François BIGEARD), Mme Anne-Sophie BOISSON, M. Daniel CHETTA (pouvoir à Mme Nathalie SEGUIN), M. Dominique CHOPPIN (pouvoir à Mme Maryline GRANDIOWSKY), Mme Carole CLAUDEL-SALOMON (pouvoir à M. Martial MATHIRON), M. Jean-Marie FERREUX, M. Olivier GAUTHRON (absent de 18h30 à 18h45), M. Simon GEVREY (absent de 18h30 à 18h40), M. Patrice LIEBELIN (suppléant de M. Bernard SOUBEYRAND), Mme Christine NIRLO (pouvoir à Mme Sylvie CHASTRUSSE), M. Jean-Emmanuel ROLLIN (pouvoir à M. Jérôme THEVENEAU), M. Bernard SOUBEYRAND (pouvoir à M. Jean-Pierre COLOMBERT).

Secrétaire de séance : Monsieur Guy MORELLE, 7^{ème} Vice-président délégué à l'Environnement, au Développement durable, à la Gestion de la GEMAPI et à la gestion de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage.

NOMBRE DES MEMBRES EN EXERCICE :	36
PRÉSENTS :	25
VOTANTS :	29

Délibération n°15/05/2025/06

Objet : Demande de fonds de concours pour l'achat d'une nouvelle chaudière et d'un lave-vaisselle pour la salle des fêtes par la commune de Longeault-Pluvault

Dans le cadre de son activité, l'Accueil de Loisirs périscolaire de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise utilise la salle des fêtes de la Commune de Longeault-Pluvault.

Le lave-vaisselle et la chaudière gaz utilisés sont devenus obsolètes et ont besoin d'être changés.

Afin de procéder au remplacement de ces équipements, des devis ont été présentés, en date du 18 mars 2025, ainsi qu'une demande de fonds de concours de la commune de Longeault-Pluvault auprès de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Il est rappelé qu'un fonds de concours voté par le Conseil Communautaire ne peut excéder 50% du montant hors-taxes de la dépense (hors subventionnement si cela est le cas).

La proposition de la société GASEL a retenu l'attention de la commune pour un montant HT de 2 673,30€ (deux mille six cent soixante-treize euros et trente centimes) pour le lave-vaisselle.

La proposition de la société APJ ÉNERGIES a retenu l'attention de la commune pour un montant de 4 175,00 € (quatre mille cent soixante-quinze euros) HT.

Il est proposé d'entériner ces deux achats et d'allouer un montant de fonds de concours de 50% des montants HT, soit la somme de 3 424,00 € (trois mille quatre cent vingt-quatre euros) (1 337,00 € + 2 087,00 €).

Vu l'avis favorable de la 3^{ème} Commission (Finances, Personnels, Moyens Informatiques, Modernisation de l'Administration), réunie le 06 mai 2025,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Madame Nathalie SEGUIN ne prenant pas part au vote. Détentrice du pouvoir de Monsieur Daniel CHETTA, il en est de même pour lui.

- DÉCIDE du versement d'un fonds de concours pour l'achat d'un lave-vaisselle et d'une chaudière gaz pour le périscolaire au profit de la commune de Longeault-Pluvault, à hauteur de 50% du montant hors-taxes de la dépense, soit de 3 424,00 € (trois mille quatre cent vingt-quatre euros),
- AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Fait à GENLIS, le 15 mai 2025

Patrice ESPINOSA
Président de la Communauté de
Communes de la Plaine Dijonnaise,
Maire d'IZIER